

Tableau n° 30 bis		
DESIGNATION des maladies	DELAI de prise en charge	LISTE LIMITATIVE des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Cancer broncho-pulmonaire primitif	40 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	Travaux directement associés à la production des matériaux contenant de l'amiante. Travaux nécessitant l'utilisation d'amiante en vrac. Travaux d'isolation utilisant des matériaux contenant de l'amiante. ✖ 1 Travaux de retrait d'amiante. Travaux de pose et de dépose de matériaux isolants à base d'amiante. ✖ Travaux de construction et de réparation navale. Travaux d'usinage, de découpe et de ponçage de matériaux contenant de l'amiante. Fabrication de matériels de friction contenant de l'amiante. Travaux d'entretien ou de maintenance effectués sur des équipements contenant des matériaux à base d'amiante. ✖

### Comment réunir les données médicales nécessaires à la reconnaissance ?

Il est essentiel de se procurer :

- Les compte - rendus de radiographies et de scanners thoraciques ;
- Les résultats des EFR (explorations fonctionnelles respiratoires)

L'expérience montre qu'il n'est pas toujours facile pour une victime d'obtenir son dossier médical. C'est pourtant son droit le plus strict. Toute personne a le droit d'obtenir communication des éléments objectifs de son dossier médical

Le 5 mars, paraît au journal officiel (J.O. N° 54 du 5 mars 2002 page 4118) la loi no 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

L'article L. 1111-7 prévoit que - sous certaines réserves - " Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues par des professionnels et établissements de santé"

Il précise qu'elle " peut accéder à ces informations directement ou par l'intermédiaire d'un médecin qu'elle désigne et en obtenir communication, dans des conditions définies par voie réglementaire au plus tard dans les huit jours suivant sa demande et au plus tôt après qu'un délai de réflexion de quarante-huit heures aura été observé. Ce délai est porté à deux mois